

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le lundi 7 avril, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 31 mars 2025

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 16 - votants 19

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marine - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents :

Pouvoirs de : Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à Mme PORTEVIN Christine
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Maison vigneronne – Avenant marché de travaux

N°20250407-07

Rapporteur : Maxime BERARD

Annexe : avenant n°1 – lot 2

Synthèse et exposé des motifs

Les travaux de réhabilitation de la maison vigneronne sont en cours. L'architecte des bâtiments de France avait donné son accord pour le permis de construire, avec une prescription concernant le balcon. En effet, le balcon créé était prévu avec une dalle en béton mais il est imposé d'avoir un balcon en bois. Il apparaît donc nécessaire de modifier le lot 02 / charpente, couverture, ossature bois pour intégrer le balcon en bois.

L'entreprise titulaire du lot 02, Atelier BOREALIS, a proposé un devis complémentaire s'élevant à 735 € HT. Les modifications ont été visées par la maîtrise d'œuvre Audrey RIOU.

Il apparaît nécessaire de proposer un avenant n°1 au lot n°2 pour acter ces modifications.

Tel est l'objet de cette délibération.

Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT les travaux modificatifs nécessaires sur le lot 2 – charpente, couverture, ossature bois ;

CONSIDERANT que ces travaux modificatifs génèrent des plus-values sur le lot 2 ;

VU le Code de la Commande Publique et ses articles L 2194-1 et suivants ;

VU les crédits inscrits pour cette opération au budget principal 2025 ;

VU les devis et visas de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux modificatifs ;

VU l'avis du bureau du lundi 31 mars 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** l'avenant n°1 pour le lot 2 conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Entreprises titulaires	Montant de l'avenant € HT	Montant initial du marché €HT	Nouveau montant du marché €HT
LOT02 : Charpente, couverture, ossature bois	Atelier BOREALIS 1 route de Briançon 05200 EMBRUN 04 92 55 28 72 secretariat@atelierborealis.eu SIRET : 834 548 828 000 39	735,00€ Soit 1,59% du marché initial	46 361,25 €	47 096,25€

- **AUTORISE Mme le Maire** à signer l'avenant et toutes les pièces afférentes à ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 avril 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 avril 2025
Publié le : 10 avril 2025

